

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 7 février 2017, à 19 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 19h.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 16-02-17**

Il est proposé par Sylvain Michon

Appuyé par Georges-Étienne Bernard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant la demande de dérogation mineure – 991 Route 137
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Voirie – Dépôt des rapports d'inventaire préparés par l'inspecteur municipal
10. Dépôt du certificat suite à la tenue du registre pour le règlement d'emprunt numéro 208-16
11. Photocopieur – Contrat de location
12. Coopérative d'informatique Municipale – Signature du contrat de vente
13. Règlements d'emprunt numéros 200-16 et 204-16 – Financement et autorisation de signature
14. Règlements d'emprunt numéros 200-16 et 204-16 – Approbation du nouveau financement suite à l'appel d'offres
15. Travaux de construction du gymnase/Centre communautaire – Approbation des plans et devis et autorisation d'aller en appel d'offres
16. Modification de la résolution numéro 189-10-16 concernant le projet d'acquisition d'un immeuble aux fins municipales situé au 874 rue Principale
17. Modification de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique – Autorisation de signatures
18. Projet d'acquisition d'un immeuble aux fins municipales situé au 862 rue Principale – Autorisation d'achat et mandat à M^e Martin Lavoie
19. Tribunal administratif du Québec – Énergie Valero inc. – Représentation – Modification au mandat
20. Formation *Secourisme en milieu de travail* – Inscription de la secrétaire-trésorière adjointe

21. Fonds de développement rural – Approbation du projet soumis et participation financière de la Municipalité
22. Famille – Journée de la persévérance scolaire – Proclamation
23. Achat de chlorure de calcium utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017 – Mandat à l'Union des municipalités du Québec
24. Achat d'un souffleur à dos pour entretenir les espaces municipaux
25. Adoption du règlement numéro 209-17 relatif à l'entretien des installations septiques avec un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de La Présentation
26. Demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 991 Route 137, sur le lot 3 407 395 – Décision suite aux recommandations du CCU
27. Embauchage du personnel pour le camp de jour pour l'été 2017
28. Embauchage du responsable de l'aide aux devoirs à l'Espace jeunesse
29. Terrain des loisirs – Entretien pour l'été 2017
30. Divers
31. Dépôt de la correspondance
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 991 ROUTE 137

Conformément à l'avis public du 19 janvier 2017, les informations sont données relativement à la demande présentée.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 17-02-17

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 18-02-17

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C1700014	D	Télébec Ltée	78,71	\$	Internet - Pavillon des Loisirs
C1700015	I	Hydro-Québec	1 098,44	\$	Éclairage public et terrain soccer
C1700016	I	Ministre du Revenu du Québec	6 849,86	\$	DAS et contr - Décembre 2016
C1700017	I	Agence des douanes et du revenu	2 600,26	\$	DAS et contr - Décembre 2016
C1700018	I	Retraite-Québec	919,30	\$	Cotisations élus - RREM
C1700019	I	Desjardins Sécurité financière	2 892,96	\$	Prime ass collective - Janvier
C1700020	I	Desjardins Sécurité financière	1 254,62	\$	REER - Cotis employés Décembre
C1700021	D	Groupe Ultima inc.	15,00	\$	Avenant - Assurances
C1700022	D	Services de cartes Desjardins	775,67	\$	Papeterie - Produits entr-Dépouill-EJ
C1700023	D	Telus	57,49	\$	Cellulaire - Voirie
C1700024	I	Fonds d'information sur le territoire	28,00	\$	Avis de mutation - Décembre 2016
C1700025	D	Entreprises B.J.B.	159,13	\$	Lampes-Programm minuterie Loisirs

C1700026	I	Garage Pierre Laflamme	262,86	\$	Entretien camion Colorado
C1700027	I	R. Bazinet et Fils Ltée	488,22	\$	Carburant pr véhicules municipaux
C1700028	D	F.Q.M.	122,07	\$	Frais de messagerie Dicom
C1700029	D	Rona inc.	80,45	\$	Manches de pics - Câble nylon
C1700030	R	Compass Minerals Canada-Québec	10 960,40	\$	Sel à déglacer - Déneigement routes
C1700031	D	Accès Info enr.	365,05	\$	Configuration routeur - Pavillon
C1700032	D	Buropro Citation	52,64	\$	Papeterie diverse
C1700033	R	Groupe Sports Inter Plus	1 046,26	\$	Buts hockey - Surface de Dek
C1700034	D	Antonio Moreau Ltée	272,07	\$	Vêtements travail - Longe séc-Gants
C1700035	I	Excavation Luc Beaugard inc.	206,96	\$	Rép fuite d'eau - Bas-Étangs
C1700036	R	Transport Philippe Desgranges	555,12	\$	Criblure - Déneigement routes
C1700037	D	M.G. Mains d'Expert inc.	130,62	\$	Rempl couvercle de puisard
C1700038	D	Construction G. Bazinet inc.	128,66	\$	Arrêts neige - Flextra - Laine isolante
C1700039	R	Compteurs d'eau Lecomte	896,81	\$	Calibration 2 compteurs d'eau - Mun
C1700040	D	Télé systèmes du Québec	80,49	\$	Réparation système alarme -Garage
C1700041	D	Postes Canada	420,71	\$	2 publipostages - Décembre 2016
C1700042	D	JLD-Laguë	415,17	\$	Entretien des 2 tracteurs
C1700043	R	Alexandre Lussier	120,00	\$	Location système son-Dépouill 10/12
C1700044	R	Laboratoires de la Montérégie	1 189,99	\$	Certif conformité - 3 inst septiques
C1700045	R	Loisir et Sport Montérégie	97,73	\$	Inscr J Pinard -Table Rég Loisirs Été
C1700046	D	Éditions juridiques FD inc.	345,33	\$	Formulaires-Comptes de taxes 2017
C1700047	I	Postes Canada - Bureau de poste	1 518,82	\$	Achat de timbres divers
C1700048	D	Réseau Internet Maskoutain	152,92	\$	Téléphonie IP - Bureau-Janvier 2017
C1700049	R	Stéphane Cournoyer	3 166,67	\$	Entr Patinoire - Vers Janvier 1/3
C1700050	I	Groupe Environex	1 044,50	\$	Analyses d'eau potable et usée
C1700051	D	Location d'équipements Maska	2 187,75	\$	Location nacelle - Fermeture filets
C1700052	I	Régie interm d'Acton et Maskoutains	1 567,16	\$	Ajustements 2016 - Mat résiduelles
C1700053	D	Aquatech	651,59	\$	Assistance - Échant Petits-Étangs
C1700054	D	Emballages Maska inc.	203,35	\$	Prod sanitaires - Bureau et Pavillon
C1700055	D	S G Design	108,08	\$	Pancartes - Patinoire
C1700056	D	Commission scolaire St-Hyacinthe	220,11	\$	Contrat de fibre optique - 2017
C1700057	R	Compass Minerals Canada-Québec	3 707,84	\$	Sel à déglacer - Déneigement routes
C1700058	D	Services STE IP - Dcibel commun	122,16	\$	Vérif - Problèmes d'accès Pavillon
C1700059	R	Comité Bassin versant Rivière Salvail	1 000,00	\$	Contr fin - Activités du Comité
C1700060	D	Rolec Systèmes de sécurité	857,66	\$	Modif syst de surveillance - Étangs

51 475,66 \$

SALAIRES VERSÉS EN JANVIER 2017

18 485,39 \$

D: Dépenses faites par délégation

I: Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

ADMQ	1 693,98	\$	Insc d.g. et sec.-tres.adj.- Corr Janv.
Aquatech inc.	2 278,50	\$	Traitement des eaux usées - Février
Aquatech inc.	365,62	\$	Prélèvements d'eau potable - Février

Asisto inc.	1 566,54 \$	Présent au Conseil – Dos. Étangs
Automatisation Toro inc.	2 156,53 \$	Mise à niveau archiv alarmes/interface
Automatisation Toro inc.	862,66 \$	Rempl module - Prog HMI PLC
Automatisation Toro inc.	368,20 \$	Branch pompe réusinée - Poste Morin
Boulianne Charpentier architectes	33 572,70 \$	Ph 2 - Plans et Devis 60% - Estim coûts
Coopérative Informatique Municipale	5 247,40 \$	Frais soutien tech 2017 et parts sociales
Cournoyer Stéphane	3 166,67 \$	Ent de la patinoire - 2e vers de 3
Entreprise Arguy inc.	18 970,56 \$	Déneigement des routes -3 ^e /6
Entreprises B.J.B. inc.	593,11 \$	Rempl fixture - Salle du Conseil
Entreprises B.J.B. inc.	328,31 \$	Loisirs - Ajustement minuteriers
Entreprises B.J.B. inc.	1 458,03 \$	Réparation de luminaires
Impressions KLM	1 253,23 \$	Journal municipal - Janvier 2017
MRC des Maskoutains	251,75 \$	Hon prof avocat - Contest Valéro
MRC des Maskoutains	736,00 \$	Hon prof ing - Rempl aqueduc G- Rang
MRC des Maskoutains	1 960,75 \$	Hon prof ing - Plan d'interv MAMOT
MRC des Maskoutains	48 212,00 \$	Quote-part 2017 - 1er vers de 2
Municipalité de St-Jude	2 292,44 \$	Eau potable - Chemin Grande-Ligne
Régie de l'A.I.B.R.	20 780,96 \$	Eau pot - du 21/12/16 au 01/02/17
Régie interm d'Acton et Maskoutains	7 960,81 \$	Résidus domestiques - Janvier 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	3 223,22 \$	Matières recyclables - Janvier 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	971,27 \$	Matières organiques - Janvier 2017
Régie interm d'Acton et Maskoutains	5 448,75 \$	Quote-part 2017 - 1er vers de 4
Régie interm d'Acton et Maskoutains	1 177,00 \$	PRVIS -Frais de gestion-1 ^{er} / 2
Régie interm d'Acton et Maskoutains	134,13 \$	Régime retraite Élus - Cot délégués
Therrien Couture, avocats	2 786,95 \$	Hon prof - Dossier de nuisances
Ville de Saint-Hyacinthe	871,17 \$	Cour rég. - Infract du 1/10 au 31/12/16
Ville de Saint-Hyacinthe	751,94 \$	Cour régionale - Adhésion pour 2017

TOTAL DES COMPTES À PAYER

171 441,18 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JANVIER 2017

Taxes et droits de mutations	38 088,24 \$
Permis émis	60,00 \$
Camp de jour - Semaine de Relâche	375,00 \$
Location - Pavillon et terrain	900,00 \$
Publicité	1 600,00 \$
Dérogation mineure	300,00 \$
Divers - Redevances carrières et sablières 2016	20 076,48 \$
Divers - Remb TPS-TVQ Régie - Octobre 2016	1 319,91 \$

TOTAL

62 719,63 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en janvier 2017 pour un montant total de 51 475,66 \$;

De ratifier le paiement des salaires versés en janvier 2017, au montant total de 18 485,39 \$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour février 2017, au montant total de 171 441,18 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de janvier 2017, au montant de 62 719,63 \$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, était absent lors de la séance du mois de janvier 2017. Il a notamment été question d'appel d'offres concernant :

- Achat de bacs roulants
- Location, maintien, levée et transport des conteneurs
- Récupération des métaux, fourniture, maintien, levée et transport des conteneurs.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Les membres du CCL se sont rencontrés le 26 janvier dernier. Plusieurs discussions concernant les activités à venir durant l'année.

Une première rencontre avec la ligue de soccer des Patriotes a eu lieu. Un nouveau comité à La Présentation a été formé et une rencontre est prévue la semaine prochaine pour l'organisation de la saison 2017.

Bonne nouvelle, nous avons obtenu une subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'aide aux devoirs en collaboration avec l'École La Présentation. Surveillez notre page Facebook ou le journal municipal pour avoir plus de détails concernant l'heure et les dates.

9- VOIRIE – DÉPÔT DES RAPPORTS D'INVENTAIRE PRÉPARÉS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports d'inventaire préparés par Mario Poirier, inspecteur municipal, comprenant les équipements et le matériel de voirie ainsi que les stocks de produits au 31 décembre 2016.

10- DÉPÔT DU CERTIFICAT SUITE À LA TENUE DU REGISTRE POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 208-16

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale confirme le dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter.

Vu qu'aucune signature n'a été apposée au registre pour exiger la tenue d'un scrutin référendaire, le règlement d'emprunt numéro 208-16 est réputé approuvé et sera transmis au MAMOT pour approbation.

11- PHOTOCOPIEUR – CONTRAT DE LOCATION RÉSOLUTION NUMÉRO 19-02-17

Considérant que le contrat de location de 60 mois du photocopieur Sharp MX4111N (photocopieur, multifonction) vient à échéance le 31 mars prochain;

Considérant que des prix budgétaires pour la location à long terme d'un équipement d'impression couleur (photocopieur, imprimante, télécopieur, numériseur) ont été demandés à trois entreprises différentes;

Considérant que l'équipement d'impression couleur proposé par l'entreprise Konica Minolta nous offre, pour un coût moindre que l'ensemble des autres soumissionnaires un produit de qualité comparable;

Considérant que les coûts d'impression sont moindres pour Konica Minolta;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la location de l'équipement d'impression couleur Bizhub C558 de Konica Minolta, pour une somme de 139,37 \$/mois plus les frais d'impression à 0,0065 \$ la copie noire et blanc et 0,0562 \$ la copie couleur, taxes en sus, durant une période de 60 mois.

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout document pour donner application à la décision du conseil;

D'autoriser le paiement des frais de location et de copies lorsqu'ils deviennent exigibles.

12- COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE – SIGNATURE DU CONTRAT DE VENTE RÉSOLUTION NUMÉRO 20-02-17

Considérant que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Considérant la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);

Que la Municipalité de La Présentation adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;

Que Monsieur Claude Roger, maire ou Monsieur Georges Étienne Bernard, maire suppléant, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de La Présentation, y compris le contrat à intervenir avec la CIM;

Que Monsieur Claude Roger, maire, agisse à titre de représentant de la Municipalité de La Présentation dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

13- REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 200-16 ET 204-16 – FINANCEMENT ET AUTORISATION DE SIGNATURE RÉSOLUTION 21-02-17

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billet un montant total de 1 471 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
200-16	211 300 \$
204-16	1 260 000 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 471 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 200-16 et 204-16 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe;

Que les billets soient datés du 14 février 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	56 400 \$
2019	58 000 \$
2020	59 600 \$
2021	61 100 \$
2022	62 800 \$(à payer en 2022)
2022	1 173 400 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de La Présentation émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 février 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 200-16 et 204-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

14- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 200-16 ET 204-16 – APPROBATION DU NOUVEAU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES RÉSOLUTION NUMÉRO 22-02-17

Considérant que le Ministère des Finances a procédé à un appel d'offres pour obtenir les sommes requises pour financer 2 emprunts;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de la Vallée des Patriotes pour son emprunt par billets en date du 14 février 2017 au montant de 1 471 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 200-16 et 204-16. Ce billet est émis au prix de 100\$ CAN pour chaque 100\$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

56 400 \$	2,40 %	14 février 2018
58 000 \$	2,40 %	14 février 2019
59 600 \$	2,40 %	14 février 2020
61 100 \$	2,40 %	14 février 2021
1 236 200 \$	2,40 %	14 février 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

**15- TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE/CENTRE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
RÉSOLUTION NUMÉRO 23-02-17**

Considérant la résolution numéro 170-09-16, adoptée le 6 septembre 2016 mandatant les services professionnels d'architectes et d'ingénieurs pour la construction d'un gymnase/Centre communautaire;

Considérant que nous devons avoir obtenu l'approbation du MAMOT pour le règlement d'emprunt numéro 208-16 avant de mandater l'entrepreneur;

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour la construction du gymnase/Centre communautaire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour la construction d'un gymnase/centre communautaire conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 208-16 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

D'approuver les dispositions des devis qui seront transmis aux soumissionnaires invités.

**16- MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 189-10-16 CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES SITUÉ AU 874 RUE PRINCIPALE
RÉSOLUTION NUMÉRO 24-02-17**

Considérant que des données administratives sont manquantes dans la résolution numéro 189-10-16;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser également Monsieur le maire suppléant, Georges-Étienne Bernard et Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la signature de tous les documents requis pour l'achat de la propriété du 874 rue Principale située sur le lot numéro 3 406 805, au prix de 1 260 000\$.

**17- MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURES
RÉSOLUTION NUMÉRO 25-02-17**

Considérant la résolution numéro 121-10-264 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains à l'effet de mettre sur pied un service d'ingénierie et d'expertise technique;

Considérant que les parties à l'entente ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains;

Considérant que la municipalité est partie à l'entente;

Considérant que cette entente prendra fin le 31 décembre 2019;

Considérant que des dispositions sont prévues à cette entente pour toute municipalité qui désirerait adhérer à la présente entente;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a manifesté son désir d'adhérer à la présente entente pour le terme et suivant les conditions de l'entente en vigueur;

Considérant que pour ce faire, les municipalités, parties à l'entente, doivent consentir à cette adhésion;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite une modification des coûts à payer par la municipalité du Village de Sainte-Madeleine relativement à la station totale appartenant à la Partie 8;

Considérant que cette nouvelle adhésion nécessite le remplacement du règlement de quotes-parts relatif à la Partie 8 pour tenir compte de l'augmentation du nombre de participants;

Considérant les exigences formulées par les parties à l'entente et l'addenda proposé;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'autoriser les nouvelles répartitions suggérées quant aux coûts de la station totale, propriété de la Partie 8 et le crédit d'une somme de 89,99 \$ à la municipalité du Village de Sainte-Madeleine;

D'autoriser le maire, Claude Roger ou le maire suppléant, Georges-Étienne Bernard, et la directrice générale, Josiane Marchand ou la secrétaire-trésorière adjointe Lucie Chevrier, à signer l'addenda à l'entente pour et au nom de la municipalité de La Présentation afin de donner application à la présente résolution.

**18- PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE AUX FINS MUNICIPALES SITUÉ AU 862 RUE PRINCIPALE – AUTORISATION D'ACHAT ET MANDAT À M^e MARTIN LAVOIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 26-02-17**

Considérant la résolution numéro 235-11-16 adoptée le 22 novembre dernier autorisant la signature de la promesse d'achat pour l'immeuble situé au 862, rue Principale;

Considérant la volonté des membres du conseil de construire un gymnase/Centre communautaire;

Considérant que la Municipalité est en processus d'achat pour le lot 3 406 805 (874 rue Principale) situé derrière l'école et adjacent au terrain des loisirs;

Considérant les articles 298 à 300 et 916 du Code civil du Québec prévoyant qu'une municipalité peut acquérir des immeubles pour des fins d'intérêt général ou d'utilité publique;

Considérant l'offre de service du notaire Martin Lavoie de Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater M^e Martin Lavoie, notaire, pour préparer l'ensemble des actes notariés requis pour effectuer la transaction mentionnée précédemment, incluant les reçus-quittances, moyennant des honoraires estimés à 1 000\$;

D'autoriser Monsieur le maire, Claude Roger ou Monsieur le maire suppléant, Georges-Étienne Bernard et Josiane Marchand, directrice générale ou Lucie Chevrier, secrétaire-trésorière adjointe à procéder à la signature de tous les documents requis pour l'achat de la propriété du 862 rue Principale située sur le lot numéro 3 406 803, au prix de 160 000\$;

De référer à la promesse d'achat/vente pour toutes les conditions;

D'autoriser le paiement de la facture de M^e Martin Lavoie, notaire, lorsque les travaux seront exécutés.

**19- TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC – ÉNERGIE VALERO INC. – REPRÉSENTATION –
MODIFICATION DE MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 27-02-17**

Considérant que la MRC des Maskoutains est l'organisme municipal responsable de l'évaluation désigné en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, à l'égard de toutes les municipalités sur son territoire sauf celui de la ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que, le Tribunal administratif du Québec a signifié à la MRC une requête introductive d'un recours logé par Énergie Valero inc. relativement à la contestation de l'évaluation foncière de ses immeubles situés sur les territoires de la municipalité de La Présentation, de Sainte-Hélène-de-Bagot, et de Saint-Simon;

Considérant que, la MRC, a désigné, après consultation des municipalités concernées, un procureur pour la représenter dans chacun des dossiers, suivant les résolutions CA 14-09-21, CA 15-11-257 et CA 16-08-196;

Considérant que tous ces dossiers sont réunis pour fins d'enquête de même que tous les dossiers impliquant Énergie Valéro inc. sur le territoire québécois;

Considérant que des négociations sont actuellement en cours pour déterminer l'évaluation des immeubles d'Énergie Valéro inc.;

Considérant la demande formulée par le Tribunal afin de réduire l'équipe de travail présente à la table de négociation;

Considérant la recommandation formulée par notre procureure, M^e Annie Aubé;

Considérant la possibilité de retrait en tout temps;

Considérant les honoraires additionnels impliqués soit :

MRC des Maskoutains :

Municipalité de Ste-Hélène-de-Bagot : 800,00 \$

Municipalité de St-Simon : 765,00 \$

Municipalité de La Présentation : 645,00 \$

Total MRC : 2 210 \$

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Rosaire Phaneuf

Et résolu à l'unanimité

De donner suite à la recommandation;

D'autoriser la MRC des Maskoutains à permettre la réduction de l'équipe de travail présente à la table de négociation suivant la proposition de M^e Annie Aubé, avocate de la firme Therrien Couture, s.e.n.c.r.l., datée du 26 janvier 2017 et;

D'accepter de verser les honoraires ci-avant mentionnés pour le mandat de négociation confié à M^e Jean et monsieur Chabot, sur facturation par la MRC des Maskoutains.

**20- FORMATION SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL – INSCRIPTION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
RÉSOLUTION NUMÉRO 28-02-17**

Considérant que le *Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins* stipule qu'il faut assurer un nombre minimal de secouristes sur les lieux de travail afin que tout travailleur ou toute travailleuse victime d'un accident ou de malaise reçoive immédiatement les premiers secours et qu'à cet effet, la CNESST subventionne la formation d'un nombre minimal d'employés par entreprise (dans le cas de la Municipalité : un employé subventionné);

Considérant que la secrétaire réceptionniste avait reçu cette formation en 2014 et que son certificat de secouriste arrive maintenant à échéance;

Considérant qu'il est souhaitable que la secrétaire-trésorière adjointe reçoive cette formation remboursée par la CNESST;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la participation de Madame Lucie Chevrier à cette formation de deux jours, qui est prévue les 3 et 10 avril prochains à Saint-Hilaire.

De rembourser à Madame Chevrier les frais inhérents à ce déplacement sur présentation des pièces justificatives.

**21- FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – APPROBATION DU PROJET SOUMIS ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 29-02-17**

Considérant les demandes d'aide financière adressée à la MRC des Maskoutains pour évaluation et approbation, dans le cadre du Fonds de développement rural, par la Municipalité de La Présentation;

Considérant que le projet consiste à équiper notre nouveau gymnase/centre communautaire d'équipement sportif;

Considérant que la municipalité s'engage à payer le montant des frais excédentaires au montant de la subvention tel qu'indiqué dans les formulaires transmis;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil de la Municipalité de La Présentation approuvent le projet soumis à la MRC des maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural, ainsi que la participation financière à la Municipalité tel d'indiqué dans les formulaires transmis;

Que le maire, Monsieur Claude Roger ou le maire suppléant, Monsieur Georges-Étienne Bernard, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation l'entente avec la MRC des Maskoutains dans le cadre du Fonds de développement rural.

22- FAMILLE – JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION RÉSOLUTION NUMÉRO 30-02-17

Considérant qu'après 7 ans du programme de persévérance scolaire, le taux de diplomation ou de qualification chez les adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6% chez les filles et 67,9% chez les garçons;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7%;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société;

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la MRC lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 13 au 17 février 2017, lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC;

Il est proposé par Martin Bazinet
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De déclarer les 13, 14, 15,16 et 17 février 2017 comme étant les *Journées de la persévérance scolaire* sur notre territoire;

D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

**23- ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017 – MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 31-02-17**

Considérant que la Municipalité de La Présentation a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

Considérant que les articles 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

Que la Municipalité de La Présentation confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que la Municipalité de La Présentation reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**24- ACHAT D'UN SOUFFLEUR À DOS POUR ENTRETENIR LES ESPACES MUNICIPAUX
RÉSOLUTION NUMÉRO 32-02-17**

Considérant que l'inspecteur municipal a besoin d'un souffleur à dos pour entretenir les espaces municipaux;

Considérant que le souffleur à dos actuel est défectueux et trop vieux pour le faire réparer;

Considérant la soumission reçue de Laganière mini-moteur pour l'achat d'un souffleur à dos professionnel Husqvarna;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'approuver l'achat d'un souffleur à dos professionnel Husqvarna, de la compagnie Laganière mini-moteur, au coût de 850,80\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque nous aurons reçu la marchandise.

**25- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 209-17 RELATIF À L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 33-02-17**

- ATTENDU l'ensemble des pouvoirs attribués à la Municipalité en matière d'environnement, de salubrité et de nuisances par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);
- ATTENDU QUE le traitement des effluents des résidences isolées et autres bâtiments revêt une grande importance en matière de santé publique et de qualité de l'environnement;
- ATTENDU QUE l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une municipalité peut adopter un règlement en matière d'environnement;
- ATTENDU QUE l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que «toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, entretenir tout système privé de traitement des eaux usées»;
- ATTENDU QUE l'article 95 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que «Toute municipalité locale peut installer sur un immeuble tout équipement ou appareil ou y faire tous travaux nécessaires à l'exercice de ses compétences» et qu'à ces fins «les employés de la Municipalité ou les personnes qu'elle autorise peuvent entrer dans ou circuler sur tout immeuble à toute heure raisonnable»;
- ATTENDU QUE la Municipalité est responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (L.R.Q., c. Q-2, r.22);
- ATTENDU QUE l'article 87.14.1 du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* prévoit que l'interdiction d'installer un système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet est levée si la Municipalité prend en charge l'entretien d'un tel système;
- ATTENDU QUE dans un souci d'équité, le Conseil municipal souhaite limiter l'installation des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité;
- ATTENDU QU' un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 janvier 2017;
- ATTENDU QUE les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 209-17 relatif à l'entretien des installations septiques avec un système de tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Municipalité de La Présentation et qu'il y soit décrété ce qui suit :

➤ **VOIR LE TEXTE COMPLET DU RÈGLEMENT**

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture.

**26- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 991 ROUTE 137, SUR LE LOT 3 407 395 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 34-02-17**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée en bonne et due forme par Monsieur Christian Morin, le 23 janvier 2017, visant à permettre la construction d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel, dans la cour latérale d'une hauteur projetée de 7,6 mètres, conforme à l'article 14.2.5 du règlement d'urbanisme 06-81;

Considérant que la combinaison de l'emplacement du bâtiment projeté en cour latérale et la hauteur existante du bâtiment principal, soit d'environ 5,2 mètres, rendent la hauteur projetée du bâtiment accessoire dérogatoire au deuxième alinéa de l'article 14.2.3 qui prescrit que tout bâtiment accessoire dont la hauteur excède la hauteur du bâtiment principal doit se situer dans la cour arrière;

Considérant que la cour arrière existante fait 3,50 mètres de profondeur;

Considérant que la marge de recul arrière minimale exigée par le règlement d'urbanisme est de 5 mètres pour un bâtiment principal résidentiel situé dans la zone A-106;

Considérant l'article 12.5 du règlement d'urbanisme qui stipule que lorsque le manque de profondeur d'un terrain empêche l'établissement d'une cour arrière, conforme aux minimums exigés, un espace équivalent peut être réservé dans la cour latérale du bâtiment principal pour substituer à la cour arrière;

Considérant que le projet est conforme à toute autre norme édictée dans le règlement d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement d'urbanisme cause un préjudice sérieux au demandeur;

Considérant que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété du propriétaire voisin puisque c'est ce dernier qui a bâti l'étable;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 31 janvier 2017;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant la substitution de l'espace manquant de la cour arrière par toute la superficie de la cour latérale se situant entre la résidence du 991, Route 137 et la propriété du 975, Route 137 et par conséquent d'y autoriser la construction d'un garage ayant une hauteur supérieure au bâtiment principal.

27- EMBAUCHAGE DU PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR POUR L'ÉTÉ 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 35-02-17

Considérant que depuis plusieurs années, la Municipalité offre les services de Camp de jour estival pour les enfants du territoire et des environs;

Considérant que l'embauche d'un responsable des animateurs, d'animateurs, d'aide-animateurs et d'accompagnateurs pour les enfants à besoins particuliers est requis pour combler les besoins d'animation au Camp de jour pour l'été 2017;

Considérant que le poste de responsable des animateurs est vacant et qu'une animatrice d'expérience déjà employée au sein de la Municipalité est intéressée par le poste;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisation des activités du Camp de jour prévues pour l'été 2017, qui se tiendront du lundi 26 juin au vendredi 18 août inclusivement;

D'autoriser l'embauche de Rosemarie Letendre comme responsable des animateurs, au salaire de 13,75\$ de l'heure;

D'autoriser l'embauche d'Érika Desgranges et de Sandrine Laporte, comme accompagnatrices pour les enfants à besoins particuliers, au salaire de 12,65\$ de l'heure;

D'autoriser l'appel de candidatures pour les postes d'animateurs et d'aide-animateurs pour le Camp de jour estival;

D'autoriser Julie Pinard coordonnatrice des loisirs et Rosemarie Letendre, responsable des animateurs à procéder à l'embauche du personnel requis pour le Camp de jour estival, en fonction des inscriptions;

De fixer la rémunération pour les différents postes du camp de jour selon le barème suivant :

Animateurs (trices) :	11,60\$/heure;
Aide-animateurs (trices) :	11,25\$/heure;

De majorer le salaire des animateurs et aide-animateurs de 0,25\$ de l'heure, pour chaque année d'ancienneté au Camp de jour, pour les candidats ayant déjà travaillé au Camp de jour de La Présentation;

D'autoriser une prime maximale de 2\$ de l'heure au salaire des animateurs ou aide-animateurs accompagnant un enfant handicapé, pour la période concernée, selon l'évaluation qui sera produite pour chacun des enfants inscrits.

28- EMBAUCHAGE DU RESPONSABLE DE L'AIDE AUX DEVOIRS À L'ESPACE JEUNESSE RÉSOLUTION NUMÉRO 36-02-17

Considérant que l'année passée, la Municipalité de La Présentation offrait l'aide aux devoirs à l'espace Jeunesse;

Considérant que cette activité est appréciée des utilisateurs;

Considérant la résolution numéro 259-12-16 concernant la demande d'aide financière pour le projet en persévérance scolaire et réussite éducative sur le territoire de la Montérégie Est;

Considérant que cette demande est en partenariat avec l'école La Présentation;

Considérant que l'école La Présentation a quelqu'un de compétent et disponible à nous référer;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'embaucher Madame Jessica Laflamme comme responsable de l'aide aux devoirs qui aura lieu à l'école La Présentation et à l'Espace Jeunesse pour l'année scolaire se finissant au 30 juin 2017, au salaire de 12,25\$ de l'heure.

29- TERRAIN DES LOISIRS – ENTRETIEN POUR L'ÉTÉ 2017 RÉSOLUTION NUMÉRO 37-02-17

Considérant que durant la saison estivale, beaucoup d'entretien doit être fait sur le terrain des loisirs pour voir au bon fonctionnement des activités;

Considérant le tableau remis aux membres du Conseil;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les dépenses indiquées sur le tableau concernant l'entretien du terrain des loisirs pour la saison estivale 2017.

D'autoriser le paiement des factures lorsque les travaux seront faits.

30- DIVERS

Aucun point.

31- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 18 janvier 2017

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 14 décembre 2016

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 20 décembre 2016

MRC – Résolution numéro 16-468 modifiant le règlement numéro 12-358 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Maskoutains

MRC – Résolution numéro 16-11-272 – Budget 2017 – Partie 1 (Adm. générale) – Adoption – Quotes-Parts 2017 – Approbation

MRC – Résolution 16-11-273 – Budget 2017 – Partie 2 (Administration, évaluation, pacte rural, urbanisme) – Adoption – Quotes-parts 2017 – Approbation

MRC – Résolution 16-11-274 – Partie 3 (Poste de police – Secteur Sainte-Rosalie) – Adoption – Quotes-parts 2017 – Approbation

MRC – Résolutions numéro 16-11-275 – Budget 2017 – Partie 4 (Transport adapté et transport collectif régional) – Adoption – Quotes-parts 2017 – Approbation

MRC – Rés. numéro 16-11-276 – Partie 8 (Service d'ingénierie) – Adoption Quotes-Parts 2017 – Approbation
MRC – Rés. numéro CA 16-12-303 – Carrières et sablières – Redevances – Distribution aux municipalités
MRC – Résolution numéro CA 16-12-304 – Carrières et sablières – Redevances – Carrières Mont-Saint-Hilaire inc. – Distribution aux municipalités
MRC – Résolution numéro 16-12-308 – Règl. numéro 16-459 remplaçant le règl. numéro 14-443 modifiant le règlement numéro 03-128 relatif au schéma d'aménagement révisé (Zone inondable) – Adoption
MRC – Résolution numéro 16-12-309 – Règlement numéro 16-461 relatif à une délégation de pouvoir pour former un comité de sélection au sein de la municipalité régionale de comté des Maskoutains – Adoption
MRC – Résolution numéro 17-01-21 – Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Compétence de la MRC – Reconnaissance – Appui
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 janvier 2017
RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 25 janvier 2017
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 11 janvier 2017
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 1^{er} février 2017
Député Provincial – Appui à la résolution de la MRC des Maskoutains concernant le projet Optilab
MAMOT – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
MTQ – Demande d'implantation d'un stationnement incitatif pour le covoiturage
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution n° 2017.01.12 – Demande de révision du programme régional de vidange des installations septiques – Système Hydro-Kinetic
MUNICIPALITÉ SAINTE-MADELEINE – Résolution 2017-01-13 – Appui aux agriculteurs et à l'UPA – Remboursement des taxes municipales sur usage agricole

32- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 38-02-17

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h47.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière